



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

PRÉFECTURE

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES,  
DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET  
DES AFFAIRES JURIDIQUES

Bureau élections et police administrative

Anne Maertens

Arrêté préfectoral fixant le nombre et la répartition des  
délégués consulaires de la chambre de commerce et  
d'industrie de l'Ariège pour les élections 2016

La préfète de l'Ariège  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de commerce et notamment les articles L.713-12 et suivants et R.713-32 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment l'article 4 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> septembre 2010 fixant le nombre et la répartition de délégués consulaires ;

Vu l'étude économique de pondération dite "pesée économique" transmise le 1<sup>er</sup> avril 2016 par le président de la chambre de commerce et d'industrie de l'Ariège ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Ariège:

### ARRÊTE

#### Article 1:

Le nombre de délégués consulaires à élire dans la circonscription de la chambre de commerce et d'industrie de l'Ariège est fixé à soixante (60).

#### Article 2

Les délégués consulaires mentionnés à l'article précédent sont répartis en trois catégories professionnelles selon les modalités suivantes:

- Catégorie Commerce : 17
- Catégorie Industrie : 18
- Catégorie Services : 25



Article 3:

L'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> septembre 2016 fixant le nombre et la répartition de délégués consulaires est abrogé.

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Ariège, le président de la chambre de commerce et d'industrie de l'Ariège et le président du tribunal de commerce de l'Ariège sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil départemental des actes administratifs.

Fait à Foix, le 14 avril 2016

Pour la préfète  
et par délégation,  
La directrice des libertés publiques,  
des collectivités locales  
et des affaires juridiques

signé

Rosy FAUCET